



## Conseil communal de L'Abbaye

### CONSEIL COMMUNAL DE L'ABBAYE SEANCE DU 17 JUIN 2025

Présidence : M. Hugues Vuilleumier

Scrutateurs : Mme Marielle Tripet

M. Roméo Cabras

Excusés : Bocion Julien, Ducommun Alexandra, Genier Jean-Marc, Reymond Matthieu, Rochat Solenne

C'est à la salle du Conseil communal de l'Abbaye, en présence de 34 Conseillers/Conseillères, des cinq membres de la Municipalité, du boursier communal que M. Hugues Vuilleumier, Président, ouvre cette séance. Il laisse la place à ceux qui souhaitent d'invoquer la bénédiction de Dieu.

## 1. Approbation de l'ordre du jour

### Ordre du jour

Appel nominal

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Adoption du PV de la séance du 20 mai 2025
3. Communications du bureau
4. Préavis n° 1/2025 : Comptes 2024
5. Réponse à l'interpellation de M. L.-F. Berney
6. Renouvellement du bureau
7. Renouvellement de la commission de gestion
8. Communication de la Municipalité
9. Divers et propositions individuelles

Ordre du jour approuvé à l'unanimité

## 2. Adoption du PV de la séance du 20 mai 2025

Aucune remarque ni modification n'a été demandée. Le procès-verbal de la séance du 20 mai 2025 est accepté à la majorité avec 1 abstention.

## 3. Communications du bureau

*Président, M. Hugues Vuilleumier*

- ♦ Le 7 juin 2025 s'est tenue la journée de l'union des communes vaudoises à Champagne. La journée était intéressante et instructive malgré la pluie.
- ♦ Fin mai 2025, le rapport annuel de la Fondation IDEA a été réceptionné. La fondation a distribué CHF 184'000.00 à 206 bénéficiaires. Une légère baisse a été constatée. Il y a plus d'élèves qui sortent de l'école mais moins de demandes de subvention. Les comptes 2024 bouclent avec un excédent de produit de CHF 25'734.25. Le rapport est disponible sur la table du conseil, en fin de séance.

- ♦ Le bureau a reçu un courrier du comité intercommunal pour l'organisation de la fête nationale qui aura lieu le vendredi 1<sup>er</sup> août 2025 au Pont. Un cortège et une partie officielle auront lieu dès 20h. Tout le monde est invité à y participer.
- ♦ Remercie tout le monde pour leur engagement pour la commune.

#### 4. Préavis n° 1/2025 : Comptes 2024

*Président, M. Hugues Vuilleumier*

- ♦ Il y'a une erreur à la page 25, M. Manoé Peter est suppléant et non membre. Selon le règlement communal, art. 38.- *Le conseil élit une commission de gestion-finances chargée d'examiner la gestion et les comptes de l'année écoulée. Cette commission est composée de 5 membres et de 3 suppléants.* Le préavis proposé se compose de 6 membres et 2 suppléants. C'est une erreur qui doit être corrigée.
- ♦ La liste des conseillers communaux n'est pas à jour. M. Henrique Dias Mendes ne fait plus partie du Conseil depuis septembre 2024.

*Conseiller, M. Sven Aubert*

- ♦ Lecture du rapport (voir annexe)
- ♦ Adoption des conclusions suivantes : Le Conseil communal de l'Abbaye :
  - Vu le préavis n° 1/2025 du 17 juin 2025
  - Oui le rapport de la commission de gestion
  - Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

*Président, M. Hugues Vuilleumier*

- ♦ La discussion est ouverte concernant le rapport de la commission de gestion. Aucune question n'est posée concernant le rapport.
- ♦ Les comptes sont passés en revue. La discussion est ouverte à chaque chapitre. S'il n'y a aucune question, la discussion sera ouverte pour le chapitre suivant.
  - Chapitre 1 : Les comptes de fonctionnement pages 29-31
  - Chapitre 2 : Finances page 31
  - Chapitre 3 : Domaines et bâtiments pages 33-35
  - Chapitre 4 : Travaux pages 35-37-39
  - Chapitre 5 : Instruction publique et cultes page 39
  - Chapitre 6 : Police page 41
  - Chapitre 7 : Cohésion sociale page 41
  - Répartition par natures pages 44-45
  - Bilan 2023 pages 49-51
  - Passif page 51
  - Tableau des amortissements page 54
  - Répartition des intérêts passifs page 55
  - Annexe A (ASIVJ) pages 65-64-65
  - Annexe B (Group. forêt) page 69
  - Annexe C (PCI) page 73
  - Annexe D (SDIS) <sup>1</sup> pages 77-79
  - Annexe E (VJT) page
  - Annexe F (déchets) page 87
  - Annexe G (ValRégEaux) pages 90-91

*<sup>1</sup> Conseiller, M. Louis-François Berney*

- ♦ Retour sur le préavis page 25 concernant les feux de forêts en lien avec l'annexe D. Y-a-t-il un vrai projet pour monter du matériel lourd dans les régions qui pourraient être sinistrées ou les camions resteront-ils à Lausanne ?

*Municipal, M. Luc Berney*

- ♦ Oui tout est en train d'être mis en place mais cela prend du temps. Il y a des formations au niveau du canton. Dans un premier temps, nos pompiers sont formés par nos voisins français qui ont plus d'expérience. Par la suite, une formation est faite sur le canton. Dernièrement, il y a eu une formation à Moudon, des pompiers de la Vallée de Joux et de St-Croix y ont participé. Ces pompiers vont par la suite instruire leurs collègues directement dans les casernes. Le mécanisme mis en place par l'ECA, s'il y a un feu de forêt, sera que les pompiers spécialement formés viendront en détachement en soutien au SDIS de la région.
- ♦ Le petit matériel est déjà à disposition. Le matériel lourd est en cours de commande. Des camions vont venir compléter le dispositif ainsi que des quads et des tout-terrains seront à disposition.
- ♦ Il faut faire confiance à l'ECA.

*Président, M. Hugues Vuilleumier*

- ♦ Aucune question supplémentaire. La discussion est close.
- ♦ Adoption des conclusions suivantes : Le Conseil communal de l'Abbaye :
  - Approuver le présent exposé
  - Adopter les comptes de l'exercice 2024, avec un excédent de recettes de CHF 57'772.66
  - Donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2024
- ♦ Suite aux votes : Les comptes 2024 sont acceptés à la majorité avec 1 avis contraire et 0 abstention.
- ♦ Remerciement à la commission de-gestion-pour son rapport pour le travail effectué.

## **5. Réponse à l'interpellation de M. L.-F. Berney**

*Syndic, M. Christophe Bifrare*

- ♦ Sur le plan strictement procédural, l'interpellation respecte les exigences de la Loi sur les Communes car elle a été appuyée par six membres du conseil. Le minimum réglementaire étant de 5.
- ♦ Quelques remarques sur le fond et plus particulièrement sur les implications de l'art. 33 al. 4 LC. Cette disposition prévoit en effet que la Municipalité doit répondre dans un délai d'une année à moins que le règlement du conseil fixe un délai plus court. Il s'agit cependant d'un « délai d'ordre », c'est-à-dire que le non-respect de ce délai n'engendre pas d'effets juridiques. De plus, la Municipalité peut en tout temps adresser un préavis au Conseil, même sans y avoir été invitée par le biais d'une motion. Cela répond à quelques-unes des questions figurant sur l'interpellation.
- ♦ Sur un plan politique, le Conseil est en droit de demander à la Municipalité d'expliquer pourquoi ces deux motions n'ont pas été traitées plus rapidement ou lui demander que cela ne se reproduise pas. Étant Syndic que depuis 2017, les retards dans ces dossiers peuvent être largement amputé de quelques années. De plus ce n'était pas le seul dossier en souffrance sur le bureau de la Municipalité. Ne pas les traiter, même hors

délaï ce serait ça : " ignorer les règles élémentaires de fonctionnement démocratique", puisqu'il suffirait de dépasser le délaï pour s'éviter de traiter une motion.

- ♦ La conclusion du préavis 11/2018 demandait à la Municipalité de présenter un préavis sur un concept global régissant les places de stationnement sur la Commune de l'Abbaye. Cela était la réponse aux motions. A partir de là, aucun autre délaï n'est régi par la Loi sur les Communes. C'est cette conclusion que vous rejetez dans votre interpellation. Le Conseil communal peut constater les actes de vandalisme sur les panneaux de la commune, les autocollants ont dégradé les panneaux. Rien ne décolle la colle à part les ongles.
- ♦ De ce fait, le préavis 01/2023 ne peut en aucun cas être remis en cause. Toutes les procédures ont été respectées. En aucun cas, la Municipalité ne peut revenir en arrière de sa propre initiative puisque le règlement et la mise en application ont été validés par le Conseil communal. Ceci n'est donc plus du ressort de la Municipalité. Sans compter qu'une séance du Conseil communal extraordinaire urgente a été demandé alors que le Conseil communal a voté majoritairement pour il y a cela plus de deux ans et demi.
- ♦ En ce qui concerne les allégations du déni de démocratie, la Municipalité est « droite dans ses bottes » et a décidé pour le moment de ne pas y donner suite même si elle était en droit de demander réparation.
- ♦ En revanche, pour les actes de vandalisme sur l'entier des panneaux de la commune, votre autorité a déposé plainte contre X.
- ♦ Avec ou sans motion, la problématique des parkings aurait de toute manière été traitée. Les questions de mobilité sont une des problématiques sur lesquelles les trois communes de la Vallée de Joux travaillent activement. L'ensemble de ces points nécessiteront des financements. Les conclusions de l'étude de la mobilité financée par les trois communes étaient les suivantes :

Action	Mesures
A Réseau	A. Optimisation du réseau routier
B Transports en commun	B1. Améliorer l'offre des transports en communs et navettes B2. Garantir un service de retour d'urgence B3. Participer à l'achat d'abonnements de navettes
C Mobilité douce	C1. Proposer un réseau cyclable continu et alternatif C2. Garantir la continuité des aménagements piétons C3. Aménager des zones à modération de vitesse C4. Subventionner l'achat de vélos C5. Donner une prime à la mobilité active
D Covoiturage	D1. Faciliter l'accès au stationnement pour les covoitureurs D2. Développer une plateforme de covoiturage commune à la Vallée
E Réduction des déplacements	E1. Développer et pérenniser le télétravail E2. Mettre à disposition des espaces de coworking
F Contrainte voiture	F1. Tarifier le stationnement privé F2. Adapter la gestion du stationnement public

- ♦ Dans les chiffres : 89 macarons ont été émis soit 31 résidents dont Municipalités, 15 macarons publics, 39 employés d'une entreprise dont la majorité pour les entreprises horlogères, 4 résidents limitée à 2 heures.
- ♦ La Municipalité se tient à disposition pour apporter tous les changements que le Conseil communal lui signifiera. Elle a toujours prôné la souplesse du système mis en place et aura à cœur de le prouver. Elle est là pour répondre aux desideratas et nécessités de la population et continuera à œuvrer dans ce sens. L'initiative de M. Manoé Peter du 2 septembre prochain en sera la preuve tangible et remettra également votre vénérable assemblée aux commandes pour autant que ce ne fut pas le cas ces dernières années.

*Municipal, M. Claude Piazzini*

- ♦ En réponse à la question portant sur la gestion des places de parc dans le village des Bioux, la Municipalité souhaite apporter les éléments suivants :
  - Actuellement, aucune place de stationnement payante n'est en service dans le village des Bioux. Lors de la conception du système communal de stationnement, une zone de stationnement payant avait été initialement prévue sur le territoire du village. À la suite d'échanges avec les représentants locaux et d'une demande formelle du village des Bioux, la Municipalité a décidé de retirer cette zone du périmètre concerné avant la mise en œuvre du dispositif. Cette démarche visait à tenir compte des attentes spécifiques de la population locale et à favoriser une application proportionnée du règlement communal.
  - La commune ne dispose d'aucune place de parc payante sur les parcelles du village des Bioux
  - Aucun contrat ni convention n'existe pour des places situées hors des parcelles communales dans ce village.
  - Aucun montant n'est perçu par la commune à ce titre.
- ♦ En ce qui concerne la gestion des places de stationnement dans le village de L'Abbaye, la Municipalité apporte les précisions suivantes :
  - Zone de La Sauvagère (domaine public cantonal)  
Une zone de stationnement est située au lieu-dit La Sauvagère, sur le domaine public cantonal.
    - Cette zone a été regoudronnée par la commune il y a environ trois ans, pour un montant de 18'000 francs.
    - Elle est également déneigée aux frais de la commune depuis plusieurs hivers.
    - Selon les informations transmises par le voyeur cantonal, une rétrocession sur les montants encaissés pourrait être demandée une fois les frais avancés par la commune remboursés.
  - Parking "chez Colas" (parcelle n° 871)
    - Ce terrain appartient au village de L'Abbaye.
    - La commune assure le déneigement et l'entretien de ce parking.
    - Aucun contrat formel n'existe à ce jour entre la commune et le propriétaire, mais la gestion actuelle est le fruit d'une entente tacite entre les parties concernées.
- ♦ En réponse à la question portant sur la situation juridique des places de parc dans le village du Pont, la Municipalité informe comme suit :
  - Parking du Temple
    - Cette zone de stationnement est située partiellement sur le domaine public cantonal, sur le domaine public communal, ainsi que sur la parcelle n° 1000 appartenant au village du Pont.
    - Le parking a été entièrement financé par la commune, qui en assure également le déneigement.

- Un horodateur a été installé sur la parcelle privée du village du Pont, avec son autorisation formelle.
- Parking du Moderne
  - Ce parking est situé sur la parcelle n° 1202, appartenant également au village du Pont.
  - Là encore, l'autorisation du propriétaire a été obtenue pour l'exploitation de la zone, et le déneigement est assuré par la commune.
- Autres zones de stationnement
  - Les autres parkings situés au Pont se trouvent soit sur des parcelles communales, soit sur le domaine public communal, sans particularité juridique notable.
- Concernant les revenus issus de la taxation du stationnement, ils sont centralisés dans les comptes communaux et feront l'objet d'un rapport détaillé lors du prochain bouclage budgétaire.
- A ce jour, aucun recours ou contentieux formel n'a été déposé en lien avec la situation des parkings au Pont.
- En ce qui concerne la situation contractuelle entre la commune et le groupe CHH (Breguet SA), la Municipalité souhaite apporter les éléments suivants :
  - Actuellement, aucune place de stationnement payante n'est exploitée par la commune sur les parcelles privées appartenant au groupe CHH / Breguet SA.
- Par le passé, une autorisation avait été accordée pour l'utilisation du parking de L'Abbaye – Breguet SA, dans le cadre du dispositif de stationnement communal.
- Cette autorisation a été retirée en cours d'année 2025, de manière conjointe avec le propriétaire et le site ne fait désormais plus partie du périmètre des zones payantes.
- Il n'existe donc plus de lien contractuel actif entre la commune et le groupe CHH en lien avec la gestion du stationnement.
- ♦ La Municipalité confirme avoir organisé plusieurs séances publiques d'information en 2023 et 2024, dans la grande salle du village de L'Abbaye. Ces rencontres ont permis de présenter le projet de gestion du stationnement, d'en expliquer les fondements et surtout de recueillir les remarques, préoccupations et suggestions des habitants et des commerçants. Plusieurs de ces remarques ont été prises en compte et ont conduit à des ajustements concrets, notamment :
  - La durée des zones de stationnement courte durée a été modifiée :
    - Initialement fixée à 30 minutes, elle a été étendue à 2 heures dans certaines zones, suite aux demandes de commerçants, afin de mieux répondre aux besoins de la clientèle locale.
    - Une zone spécifique de 15 minutes a été instaurée devant le Petit Marché au Pont, pour permettre un arrêt express, par exemple pour des achats rapides.
  - Le prix de l'abonnement annuel a été réduit à 300 francs pour les habitants ne disposant pas de place de parc privée, afin de tenir compte des situations individuelles et d'assurer une certaine équité d'accès au stationnement.
- ♦ Il est important de préciser que, durant ces séances publiques, aucune demande explicite de gratuité du stationnement n'a été formulée par les habitants. Ces ajustements illustrent la volonté de la Municipalité de tenir compte des réalités locales et des besoins exprimés, tout en maintenant une cohérence d'ensemble dans la politique communale du stationnement.

- ♦ Concernant l'installation des panneaux de signalisation et des horodateurs dans le cadre du dispositif de stationnement :
  - À l'exception de l'horodateur posé sur la parcelle n° 1000 du village du Pont, pour lequel une autorisation formelle a été obtenue auprès du propriétaire (le village du Pont)
  - Tous les autres panneaux et dispositifs sont installés sur des parcelles communales ou sur le domaine public communal.
- ♦ Par conséquent, aucune autre installation n'a nécessité de demande d'autorisation aux propriétaires privés. La Municipalité veille au respect des règles en matière d'occupation du domaine public et privé et reste à disposition pour fournir tout document ou information complémentaire.

*Conseiller, M. Louis-François Berney*

- ♦ Remercie à la Municipalité pour leur réponse.

## **6. Renouvellement du bureau**

*Président, M. Hugues Vuilleumier*

- ♦ Selon L'art. 11.- Le conseil nomme chaque année dans son sein :
  - Un président
  - Un ou deux vice-présidents
  - Deux scrutateurs et deux suppléants
- ♦ Au vu de la charge de travail en 2026, le bureau souhaiterait avoir deux vice-présidents pour la fin de la législature.
- ♦ Les conseillers sont priés de présenter des candidats pour les postes.

*Conseiller, M. Daniel Peter*

- ♦ Présente Mme Pascale Meylan pour le poste de Présidente. M. Hugues Vuilleumier, Président, demande si elle accepte le poste. Elle accepte.

*Conseiller, M. Jean-Victor Bonny*

- ♦ Présente M. Roméo Cabras pour le poste de Vice-Président. M. Hugues Vuilleumier, Président, demande s'il accepte le poste. Il accepte.

*Conseiller, M. Firmin Manoury*

- ♦ Présente M. Hugues Vuilleumier pour le poste de Vice-Président. Mme Meylan, Vice-Présidente, demande à M. Hugues Vuilleumier s'il accepte. Il accepte.

*Conseiller, M. Jean-Victor Bonny*

- ♦ Présente M. Jean-Marie Cabras pour le poste de scrutateur. M. Cabras ne peut pas se présenter car son frère est déjà au bureau.

*Conseiller, M. Daniel Peter*

- ♦ Présente M. Golay Raphaël pour le poste de scrutateur. M. Hugues Vuilleumier, Président, demande s'il accepte le poste. Il accepte.

*Conseiller, M. Sogoya Roger Dayagbo*

- ♦ Se présente pour le poste de suppléant scrutateur.

*Président, M. Hugues Vuilleumier*

- ♦ Une élection en bloc est faite pour la nouvelle composition suivante :
 

Bureau :	Mme Pascale Meylan	Présidente
	M. Roméo Cabras	Vice-Président
	M. Hugues Vuilleumier	Vice-Président
	Mme Marielle Tripet	Scrutatrice
	M. Raphaël Golay	Scruteur
	M. Firmin Manoury	Scruteur suppléant
	M. Sogoya Roger Dayagbo	Scruteur suppléant
- ♦ Le nouveau bureau est accepté à la majorité avec 2 abstentions.
- ♦ Le bureau fera du mieux qu'il peut pour cette fin de législature.

## 7. Renouvellement de la commission de gestion

*Président, M. Hugues Vuilleumier*

- ♦ M. Sven Aubert sort de la commission de gestion en tant que rapporteur ainsi que Mme Julia Bifrare. La commission cherche deux personnes pour les remplacer.
- ♦ Pour le village du Pont, Mme Nadine Touri passe de suppléante à membre. Le Pont cherche 1 suppléant.
- ♦ Pour le village de l'Abbaye, M. Jean-Marie Cabras passe de suppléant à membre. L'Abbaye cherche 1 suppléant.
- ♦ Les conseillers sont priés de présenter des candidats pour les postes.

*Conseiller, M. Jean-Victor Bonny*

- ♦ Présente Mme Julia Bifrare pour le poste de suppléante. M. Hugues Vuilleumier, Président, demande si elle accepte le poste. Elle accepte.

*Conseiller, M. Firmin Manoury*

- ♦ Présente Mme Mélodie Jossevel. M. Hugues Vuilleumier, Président, demande si elle accepte le poste. Elle accepte.

*Président, M. Hugues Vuilleumier*

- ♦ Le nombre de candidat équivaut au nombre de sièges, l'élection se fait tacitement.
- ♦ La commission de gestion est dès ce jour, composée comme suit :
 

Pour le village des Bioux :	M. Jean-Jacques Gagnebin	membre
	M. Manoé Peter	suppléant
Pour le village de l'Abbaye :	M. Michel Berney	membre
	M. Jean-Marie Cabras	membre
	Mme Julia Bifrare	suppléante
Pour le village du Pont :	M. Jean-Marc Genier	membre
	Mme Nadine Touri	membre
	Mme Mélodie Jossevel	suppléante

## 8. Communication de la Municipalité

*Syndic, M. Christophe Bifrare*

- ♦ Remercie les conseillers pour l'acceptation du préavis 1/2025.
- ♦ Félicitations aux nouveaux membres du bureau ainsi qu'aux 2 nouveaux membres de la commission de gestion.
- ♦ Un petit mot pour les visiteurs, cela est la première interpellation depuis 2017 qui est traitée. C'est l'initiative de M. Manoé Peter qui va devoir être traitée le 2 septembre 2025 sur la situation des parkings. Elle apportera plus de réponses que l'interpellation de M. Louis-François Berney.
- ♦ La journée des communes vaudoises a eu lieu. Une initiative est en train d'être faite pour une aide à Blatten soit à CHF 1.- par habitant. Une discussion aura lieu à la Municipalité mais il y a de fortes chances que l'Abbaye participe à l'action.
- ♦ Mme Sandra Leresche, secrétaire municipale, a commencé au 1<sup>e</sup> avril 2025 suite au départ de Mme Laetitia Nicod. Elle vient de la commune de Lucens. Mme Leresche est maman de 2 adolescents. Elle vit à Ballaigues, Elle s'est très vite mise dans le bain.
- ♦ Etat de situation de PACom : la mise à l'enquête terminée, il y a 50 oppositions regroupées en 40. Ces 40 groupes vont être reçus. Une heure est consacrée à chaque groupe. Le but est d'arriver au bout des conciliations avant les vacances d'été. Certaines nécessitent une nouvelle prise de position du Conseil communal. Seulement 3 ou 4 auront besoin d'être réévaluées. Le reste sera probablement du statu quo étant donné que la Municipalité est impuissante entre l'étude préalable et les prérogatives du canton. Si tout se passe bien, d'ici la rentrée de cet été, il devrait y avoir une présentation d'une mise à l'enquête complémentaire. Mais une maison a été oubliée ainsi qu'une ou deux virgules à corriger. Dans le meilleur des cas, en décembre 2025, la Municipalité pourra faire une présentation au Conseil communal afin de présenter les oppositions, lever les oppositions et faire valider le plan d'affectation communale. La plupart des oppositions vont être maintenues mais cela relèvera des autorités du canton. La suite sera traitée au niveau de la CDAT. Normalement en décembre 2025, ce dossier pourra être finalisé au bout de 10 ans.

*Vice-Syndic, M. Patrick Berktold*

- ♦ Il est à la recherche de la meilleure date pour la sortie de la commission de gestion. Il demande aux membres de la commission de passer à la fin de la séance afin de convenir d'une date ensemble.

*Municipal, M. Claude Piazzini*

- ♦ « Il y a un nouveau lac à la Vallée de Joux ». Les travaux ont été terminés cet automne. Il n'y avait pas de vanne de réglage à la sortie du bassin de rétention de Sagne-Vuagnard, juste une planche qui limitait à trois quart le débit du tuyau. Avec la planche, il n'y avait aucun problème. Au printemps, la vanne a été posée et suite aux fortes précipitations, le « lac » s'est rempli. La vanne a été réglée avec le même débit que la planche provisoire. Comme pour les autocollants sur les panneaux des parkings, quelqu'un s'est permis de fermer la vanne. Depuis, une chaîne a été installée et la vanne a été réglée. Mais il n'y aura pas de « lac » définitif.

*Municipale, Mme Carole Voutaz*

- ♦ Ecole du futur, le préavis pour l'étude complémentaire a été accepté à la commune du Chenit. La prochaine étape est le dépôt de la mise à l'enquête à voir s'il y a des oppositions. En mai 2026, il y aura les votations pour le crédit d'acceptation.

## 9. Divers et propositions individuelles

*Vice-Présidente, Mme Pascale Meylan*

- ♦ Remercie le Conseil communal de la confiance accordée pour son élection au poste de Présidente du Conseil communal.

*Conseiller, M. Peter Manoé*

- ♦ Est-il possible de réintroduire dans la Feuille d'Avis les convocations du Conseil communal afin d'informer le public ? Cela est désolant de constater que les convocations des communes du Chenit et du Lieu soient publiées et non celles de l'Abbaye. Il faudrait aussi publier les décisions la semaine suivante.

*Président, M. Hugues Vuilleumier*

- ♦ Le bureau prend note de la demande et en discutera au sein du bureau.

*Conseiller, M. Peter Manoé*

- ♦ D'après la Municipalité, la publication serait gratuite.

*Président, M. Hugues Vuilleumier*

- ♦ Le bureau va se renseigner sur la gratuité. Les dates sont dans les calendriers distribués au début de l'année. Mais le bureau discutera si la commune de l'Abbaye suit le mouvement des deux autres communes.

*Syndic, M. Christophe Bifrare*

- ♦ Ce n'est pas une réintroduction car cela n'a jamais été fait. Mais il invite le bureau à aller dans ce sens.

*Président, M. Hugues Vuilleumier*

- ♦ Remercie Mme Clémentine Bodenmann, secrétaire, pour tout son travail durant ces 4 dernières années. Une nouvelle opportunité professionnelle s'est présentée à elle. Elle ne pourra malheureusement plus assurer le secrétariat du Conseil communal.

*Secrétaire, Mme Clémentine Bodenmann*

- ♦ Remercie tout le monde pour la bonne collaboration durant ces 4 années. Elle se fait un plaisir de revoir tout le monde en dehors du Conseil communal.

*Président, M. Hugues Vuilleumier*

- ♦ La passation des secrétaires a été fait au domicile de Mme Pascale Meylan. Le PV a été rédigé selon le règlement communal art. 33.- *Lorsqu'un secrétaire quitte ses fonctions, remise est faite des archives au bureau du conseil par le secrétaire ou ses ayants cause. Lorsqu'un nouveau secrétaire est nommé, la remise lui est faite des archives par le bureau. Dans l'un et l'autre cas, il est dressé procès-verbal des opérations du bureau ; ce procès-verbal, signé par les membres du bureau et par le secrétaire, est communiqué au conseil.* Il est mis à disposition à la fin de la séance.
- ♦ Remercie tout le monde pour le travail fait, au plaisir de voir tout le monde au Pont le 1<sup>er</sup> août 2025 et bonnes vacances à tous.

*Scrutateur, M. Roméo Cabras*

- ♦ Remercie M. Hugues Vuilleumier pour le travail effectué pendant son mandat de présidence.

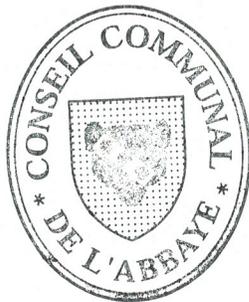
*Président, M. Hugues Vuilleumier*

- ♦ Remercie les membres du bureau et le Conseil pour le travail effectué tous ensemble. Un bel été à tout le monde.

La séance se termine à 21h10.

Le Président :

Hugues Vuilleumier



La secrétaire :

Aline Morel